

- Communiqué de presse -

Paris, le 9 juillet 2008
CP/SG/JT/527/08

**67^e session du Conseil permanent de
l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**

Présidée par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, la 67^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a réuni, ce 9 juillet 2008 à Paris, les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Au début de la session, les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement ont été informés de l'organisation, à Pékin, le 9 août, soit le lendemain de l'ouverture officielle des jeux Olympiques, d'une grande manifestation baptisée « **L'Evènement Francophone** ». Présidée par Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie et Jacques Rogge, Président du CIO, en présence de Monsieur Jean-Pierre Raffarin, Grand Témoin de la Francophonie aux jeux de Pékin, et des Hautes autorités chinoises, cette manifestation rassemblera les Chefs d'Etat et de gouvernement francophones présents à Pékin, les Ministres des sports, les membres du CIO, les Présidents de fédérations internationales et d'anciens champions afin de partager un grand moment de solidarité autour de la langue française et assurer le respect de son statut de langue officielle des Jeux.

Le Secrétaire général a ensuite poursuivi par un tour d'horizon des activités politiques et diplomatiques de l'OIF. En perspective des prochaines élections en **Côte d'Ivoire**, Abdou Diouf a informé les membres du CPF de ses consultations avec les principaux acteurs concernés et précisé que la Francophonie accompagnera concrètement la préparation de ces élections ivoiriennes pour que celles-ci se déroulent dans des conditions satisfaisantes. Sur la situation qui prévaut à la frontière entre l'Erythrée et **Djibouti**, les membres du CPF ont adopté une résolution dans laquelle ils exhortent ces deux pays « *en particulier l'Erythrée, à faire preuve de la plus grande retenue et à recourir au dialogue pour le règlement de tout différend bilatéral* ». A propos du **conflit du Darfour**, qui touche deux pays membres de la Francophonie, le Tchad et la République centrafricaine, le Secrétaire général a rappelé l'importance de la réussite de la mission de la force hybride Union africaine/ONU et a souligné l'appui que la Francophonie a apporté à la Commission nationale d'enquête du Tchad sur les événements de février 2008 dont les conclusions sont attendues, en particulier sur le cas emblématique de l'opposant disparu Ibni Omar Mahamat Saleh.

Les participants ont ensuite pris connaissance des préparatifs relatifs à l'organisation de la XII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui aura lieu à Québec, au Canada, du 17 au 19 octobre 2008. Les Représentants personnels du Premier ministre du Canada et du Premier ministre du Québec ont successivement présenté aux membres du CPF les deux tables rondes organisées sur les thèmes « paix, démocratie, Etat de droit et gouvernance économique » et « environnement ». Ce Sommet de Québec inaugurera ainsi, pour la première fois, une nouvelle formule interactive de participation des chefs d'Etat et de gouvernement aux débats. Les participants ont accueilli avec satisfaction le résumé des contenus qui devraient se retrouver dans la future Déclaration du Sommet de Québec. A propos de la Convention de l'Unesco sur la Protection et la Promotion de la diversité des expressions culturelles, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité, pour les 24 Etats membres de l'OIF qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier ce texte avant le Sommet de la Francophonie de Québec.

En marge du CPF, le cahier des charges des VI^e Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Beyrouth (Liban), du 27 septembre au 6 octobre 2009, a été signé par l'Administrateur de l'OIF, l'Ambassadeur du Liban auprès de l'Unesco en charge de la Francophonie et le Président du Comité international des Jeux de la Francophonie. Cette 6^e édition des Jeux de la Francophonie est organisée sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Haut Comité National d'organisation, présidé par Fouad Siniora, Président du Conseil des ministres libanais.

Annexe : Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti

L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres, et 13 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 ; julie.tilman@francophonie.org

**Résolution sur l'agression érythréenne contre
la République de Djibouti**

(présenté par la République de Djibouti)

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 67^e session, le 9 juillet 2008 à Paris,

1. **PREND NOTE** du document présenté par la République de Djibouti concernant l'agression érythréenne à l'encontre de la République de Djibouti de la situation qui prévaut à la frontière des deux pays et soutient les condamnations de l'Union africaine, de la Ligue arabe et des Nations unies;
2. **CONDAMNE FERMEMENT** l'agression armée de l'Erythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira et exige de l'Erythrée qu'elle se retire immédiatement et inconditionnellement des territoires djiboutiens qu'elle occupe ;
3. **REITERE** l'impératif de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres ainsi que des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance conformément aux principes énoncés dans l'acte constitutif et dans les autres instruments pertinents de l'Union africaine ;
4. **EXHORTE** les deux pays, en particulier l'Erythrée à faire preuve de la plus grande retenue et à recourir au dialogue pour le règlement de tout différend bilatéral et à apporter leur pleine coopération à tous les efforts déployés à cette fin auprès de la délégation des Nations unies, décidée par le Conseil de sécurité ;
5. **DEMANDE** le retour à la situation qui prévalait à la frontière commune des deux pays avant la tension actuelle y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008 ;
6. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION FACE AU REFUS** des autorités érythréennes à recevoir les différentes missions des Etats et organisations régionales en vue de trouver un règlement pacifique à la crise
7. **INVITE** le Secrétaire général à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la Communauté internationale